



Je travail sans avoir signer de contrat

Par **haas**, le **20/01/2011 à 13:32**

Bonjour,
Ma question concerne mon contrat de travail
J'ai été licencié le 9/10/2010 j'ai
actuellement retrouvé un emploi que j'ai commencé Lundi 17/01/2011 m'est à ce jour je n'est
toujours pas signé de contrat de travail que dois je faire merci pour votre
réponse
Cordialement
SH

Par **P.M.**, le **20/01/2011 à 14:30**

Bonjour,
Il vaut toujours mieux qu'un contrat de travail définisse les conditions de
l'engagement mais sans contrat de travail écrit, vous êtes réputé en CDI sans période
d'essai...

Par **fabienne034**, le **20/01/2011 à 15:48**

BONJOUR
ATTENDRE SANS CONTRAT VOUS ÊTES EN CDI !
vous n'avez pas non
plus de période d'essai !
pour tout savoir sur le CDI
<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>

Par **P.M.**, le **20/01/2011 à 19:36**

Bis repetita...